



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 179

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160288

**Direction en charge :** Communication

**Objet :** Impression d'affiches publicitaires format 40 x 60 cm - Convention de groupement de commandes  
Approbation

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 22/04/2016

**Compte rendu affiché le :** 03/05/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

**Absents :**

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

**Politique :** *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 179

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160288

**Direction en charge :** Communication

**Objet :** Impression d'affiches publicitaires format 40 x 60 cm - Convention de groupement de commandes - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Des accords cadre "flashage et impression d'affiches publicitaires" ont été notifiés les 2 et 3 septembre 2013. Le lot 3 qui comprend l'impression des affiches format 40 x 60 arrive à terme le 31 décembre 2016.

En application de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole souhaitent réaliser un groupement de commandes pour la réalisation de ces prestations en vue de réaliser des économies d'échelle.

□ **Motivation et Opportunité :**

Dans ce cadre, il convient d'établir une convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole pour lancer le marché "Impression des affiches publicitaires format 40 x 60 cm pour la Ville de St-Etienne et St-Etienne Métropole".

□ **Contenu :**

La Ville de Saint-Etienne sera désignée coordonnateur du groupement et est chargé d'organiser l'ensemble des opérations des procédures de marché public faisant l'objet du groupement, de signer et notifier les accords cadre et les marchés subséquents pour les deux membres du groupement.

Chaque entité exécutera ensuite l'accord cadre à hauteur de ses besoins.

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre avec marchés subséquents sans minimum et avec un maximum, pour la durée du marché de :

- 20 000 €HT pour St-Etienne métropole
- 60 000 €HT pour la Ville de St-Etienne

L'accord cadre est prévu avec un nombre maximum de 5 titulaires sous réserve du nombre suffisant de candidat et d'offres. Chaque année, les prestations feront également l'objet de marchés subséquents pour chaque membre du groupement.

Pour chaque marché subséquent, le volume des commandes est estimé à :

- 10 000 €TTC pour la Ville de St-Etienne
- 2 000 €TTC pour St-Etienne métropole

Les accords cadre seront conclus pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2017, et pourront être renouvelés pour trois périodes annuelles. Les marchés subséquents seront conclus pour une période d'un an.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : Estimation : 10 000€

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	10 000 €					SEM : 2 000 €
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir avec Saint-Etienne Métropole,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention à intervenir avec Saint-Etienne Métropole, dont un exemplaire restera joint au dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> Budget 2017 et suivants Chap 011 art 6237 sous réserve de vote des crédits au BP 2017 et suivants.
<b>Résultat du vote :</b> 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Le Maire,</b>  <b>Gaël PERDRIAU</b>